

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

10

Votants :

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Aménagement en traverse : bourg de Saint-Victor (RD n°5 et 635) :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ancien conseil municipal avait validé le projet de la Division routière départementale du Sancy concernant l'aménagement en traverse du bourg de Saint-Victor, des routes départementales n° 5 et n° 635. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté de faire baisser la vitesse aux deux entrées de bourg, de créer un arrêt de bus avec continuité piétonnière et de buser une partie du fossé de la RD 635 pour limiter les infiltrations d'eau vers l'auberge communale. Monsieur le Maire rappelle l'estimation financière du Conseil Départemental. Le coût total des travaux s'élève à 69 862.50 € TTC. Le Département prendrait à sa charge la somme de 45 836.75 € TTC soit, à la charge de la commune, la somme de 24 025.75 € TTC. La dépense devait s'étaler sur 2 exercices. Les travaux n'ont pas pu débuter en raison de la crise sanitaire. Monsieur le Maire indique que le Conseil Départementale souhaite que le nouveau conseil municipal e prononce sur ce projet.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De maintenir, dans les mêmes conditions validées par l'ancien conseil municipal, le projet de travaux d'aménagement en traverse de bourg, des routes départementales n° 5 et n° 635 pour un montant de 24 025.75 € à la charge de la commune tel que proposé par la division routière départementale du Sancy.
- Dit que des crédits seront prévus en investissement sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le...
et de la publication, le...
Le Maire,



Le Maire,

François GORY

FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Cession d'une parcelle communale au Département du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD n°5 en traversée de bourg, une parcelle d'une surface de 181 m² issue de la division de la parcelle YD n° 28 dans le bourg doit être cédée au Département pour des besoins d'espace, de visibilité et de canalisations des eaux pluviales. La commune pourrait céder ladite parcelle cadastrée YD n° 129 au prix de 1 euro symbolique qui ne sera pas perçu en raison de l'intérêt public. Monsieur le Maire indique que pour le besoin du dossier et à la demande du Département, une estimation de la parcelle a été réalisée par les Domaines le 09 juin 2020 pour un montant de 1 810 euros. Monsieur le Maire propose de valider la décision de l'ancien conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Maintient la décision de cession de la parcelle cadastrée YD n° 129 sise au bourg de Saint-Victor, à l'intersection des routes départementales n° 5 et n° 635, au Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg.
- Dit que cette cession se fera à l'euro symbolique qui ne sera pas perçu en raison de l'intérêt public.
- Dit qu'après accord de la Commission Permanente du Conseil Départemental, un acte de vente pourra être établi par voie administrative ou notariée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 16.10.20...
et de la publication, le... 16.10.20...

Le Maire,



Le Maire,

FRANÇOIS GORY

François GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 septembre 2020, concernant la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite « ALUR » qui a élevé la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale) au rang des compétences obligatoirement et exclusivement exercées par les communautés de communes et communautés d'agglomération en lieu et place de leurs communes membres à la date du 27 mars 2017 (3 ans après la promulgation de la loi ALUR).

L'article L136-II de cette loi prévoit que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes [...] n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent selon les modalités ci-après exposées.

La minorité de blocage est activée si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Par conséquent, les communautés au sein desquelles s'était exercée une minorité de blocage en 2017 deviendront de plein droit compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2021 sauf si les communes membres s'y opposent entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 dans le cadre de la minorité de blocage.

Monsieur le Maire indique que le Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy a demandé aux communes se s'opposer à ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Considérant que cette compétence est importante et doit rester communale ;
Considérant la position de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

- S'oppose au transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale) à la communauté de communes du Massif du Sancy au 1^{er} janvier 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 06/11/2020
et de la publication, le... 06/11/2020
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
- 6 NOV. 2020



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
- 6 NOV. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement de la certification PEFC

Monsieur le Maire indique que la commune a adhéré depuis plus de 10 ans à la certification PEFC pour les forêts sectionales du Breuil, du Verdier, de Courbanges et de Jassat, garantissant une gestion forestière durable.

Les certificats sont renouvelables tous les 5 ans. Monsieur le Maire propose de renouveler les certificats pour la période 2021-2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de renouveler la certification PEFC garantissant une gestion durable des forêts sectionales pour la période 2021-2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 06/11/2020
et de la publication, le 06/11/2020
Le Maire.

FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel par l'association Tupercutes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de de l'association TUPERCUTES pour l'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel (CASC) pour des stages pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi de 9h30 à 11 h 30) et cours dans le cadre de leur activité de cirque les mercredis hors vacances scolaires de 13h30 à 15h.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de mettre à disposition le centre d'animation social et culturel pour l'association TUPERCUTES représentée par Raphaël MOREAU et Joëlle MEUNIER pour des stages et cours sur l'année 2020/2021.
- Fixe à 200 euros par an la participation de l'association pour les frais d'entretien, chauffage et électricité.
- Dit qu'une convention sera établie entre la commune et l'association.
- Précise que selon l'association devra s'adapter au contexte et mesures sanitaires liés à la crise COVID-19.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 16/10/2020
et de la publication, le... 16/10/2020
Le Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
10 NOV. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement convention ATC France

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'ATC France, propriétaire au Puy de Bessolles d'un pylône de télécommunication, anciennement FPS Towers, anciennement Bouygues Télécom.

La convention en cours est celle de FPS Towers or ATC France souhaite régulariser cette situation et propose une nouvelle convention à leur nom. La nouvelle convention entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2024 avec un loyer annuel de 5 300 euros (contre environ 4600 euros actuellement) et un droit d'entrée versé en une fois de 1500 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention proposée par ATC France dans les conditions suivantes : loyer annuel de 5300 euros nets avec indexation de 1% par an, droit d'entrée de 1500 euros, durée de la convention de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Copie exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en
sous-préfecture, le... 20.10.2020
de la publication, le... 20.10.2020

Le Maire,



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Réhabilitation de l'assainissement autonome de l'auberge communale

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu la facture de l'entreprise COLAS-CTPP pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome de l'auberge communale. La facture s'élève à la somme de 26 216,00 euros HT soit 31 459,20 euros TTC. Il apparaît une différence de 2370,00 euros HT due à une mauvaise lecture du devis initial et non pas à des travaux supplémentaires. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur l'opération n° 140 du budget communal afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise COLAS-CTTP.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la facture de l'entreprise COLAS-CTPP d'un montant de 26 216 euros HT soit 31 459,20 euros TTC
- Dit que des crédits supplémentaires seront ajoutés par décision modificative à l'opération d'investissement n°140 du budget communal 2020.
- Demande que la facture soit réglée à réception de l'attestation de conformité du système d'assainissement autonome réhabilité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *10/11/2020*
et de la publication, le *10/11/2020*
Le Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

10 NOV. 2020



L'an deux mille vingt, le seize octobre

le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de GORY François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11.

Présents : 10 - Représentés : 1 - Votants : 11

Date de convocation : 12/10/2020.

Présents : BERTIAUX Eric, BRASSIER Paul, DAVID Laurent, DE Lattre Marc-antoine, DELFOSSE Justine, FERREIRA Carlos, GIOGHI Jacques, GORY François, Maire, METENIER Claude, VERNY Marianne,

Absents : DABERT Anthony, (pouvoirs à F. Gory)

Secrétaire : DELFOSSE Justine

Objet : DM 2020-002

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
2152-99999	Installations de voirie	0.00	-3 500.00
2313-140	Constructions	0.00	3 500.00
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00
TOTAL.		0.00	0.00

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 10/11/2020
et de la publication, le... 10/11/2020
Le Maire, ...



FRANÇOIS GORY



GORY François, Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 16/10/2020

GORY François, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Travaux sur les captages d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la SEMERAP, délégataire du service eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020, a fait un état des lieux des ouvrages. Il convient de remplacer en priorité les portes des captages de Jassat, Le Breuil et Courbanges par des portes plus isolantes et à fermeture plus sécurisée. Le montant de ces équipements s'élève à environ 2 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le montant des portes de captage à remplacer à Jassat, Courbanges et Le Breuil pour un montant d'environ 2000 euros.
- Dit que des crédits sont déjà prévus au budget 2020 eau et assainissement à l'opération n°30

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture
CROIXE, le

26 NOV. 2020



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 26.11.2020
et de la publication, le 26.11.2020
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Eglise : gros travaux d'entretien

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés aux entreprises SAUVADET de Montaigut le Blanc et Maurice NAILLER de Clermont-Ferrand pour le suivi de la couverture, le nettoyage et l'amélioration de l'étanchéité entre autre. L'entreprise SAUVADET n'a pas donné suite. L'entreprise Maurice NAILLER propose une prestation à 13 729,80 euros HT soit 16 475,46 euros TTC. Monsieur le Maire propose de retenir cette entreprise étant donné ses références en matière de travaux et rénovation de bâtiments classés Monuments Historiques et de solliciter des subventions étant donné le montant des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition commerciale de l'entreprise Maurice NAILLER d'un montant de 13 729,80 euros HT soit 16 475,76 € TTC pour des gros d'entretien de l'église.
- Sollicite une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 30 % au titre des travaux d'entretien
- Sollicite une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus relance
- Sollicite une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan de Préservation et de mise en valeur du patrimoine.
- Charge le Maire des démarches administratives liées à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le...11.12.2020
et de la publication, le...11.12.2020

Le Maire,

Le Maire.



François GORY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Eglise : audit complet de l'installation campanaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise BODET chargée depuis des années de la maintenance du beffroi de l'église (cloches, électrification des cloches, charpente du beffroi) propose de faire un audit afin de réaliser une étude complète de l'installation campanaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de faire réaliser un audit pour une étude complète de l'installation du beffroi à l'entreprise BODET pour la somme de 800 euros HT soit 960 euros TTC.
- Dit que des crédits seront inscrits au budget 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 11.12.2020
et de la publication, le... 11.12.2020
Le Maire,



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
11 DEC. 2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 16 OCTOBRE à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 11

Votants : 10

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
21 OCT. 2020

Objet : Appartement communal vacant à l'ancien presbytère : travaux et demande de subvention

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de faire des travaux de rénovation dans l'appartement communal libéré récemment. Il dit que cet appartement ayant été loué sans interruption depuis des années aucun travaux d'amélioration et de mise aux normes n'a pu être faits.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises et commerces spécialisés :

- Lot électricité/plomberie/VMC : 6 069.51 euros HT
- Lot isolation (par le plafond) : 2016.70 euros HT (matériaux)
- Lot cuisine : 2399.98 euros HT (équipements)

Il indique que l'isolation et la pose de la cuisine pourront être réalisées par l'employé communal par souci d'économie.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 30 % au titre de la DETR 2020 sur des crédits encore disponibles et éventuellement d'un bonus de 15% sur le lot isolation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le montant des devis pour la rénovation de l'appartement communal vacant à l'ancien presbytère pour un total de 10 486.19 euros.
- Sollicite une subvention de 30 % au titre des crédits disponibles sur la DETR 2020.
- Sollicite la subvention bonus de 15% sur le lot isolation.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le..27.10.2020
et de la publication, le..21.10.2020

Le Maire,



Le Maire,

François GORY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 OCTOBRE à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Pour :	9
Contre :	2

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Appartement communal vacant à l'ancien presbytère : fixation du loyer

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer d'ores et déjà le loyer de cet appartement vacant afin qu'il puisse être mis en location dès la fin des travaux de rénovation prévu cet hiver. Monsieur le maire rappelle que l'ancien loyer est resté longtemps fixé à 330 euros mais qu'il y a lieu d'augmenter ce loyer au vu des travaux importants qui vont être réalisés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à la majorité :

- Fixe à 450 euros hors charge le nouveau loyer mensuel de l'appartement vacant à l'ancien presbytère (1^{er} logement en entrant dans la cour).
- Les charges sont l'eau potable et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer sera demandé à l'entrée.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 11.11.2020
et de la publication, le... 11.11.2020



Le Maire,

François GORY

Reçu à la mairie de Saint-Victor-la-Rivière
d'ISSOINCE le
11 DEC. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 octobre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

(Laurent DAVID ne prend pas part au vote)

Pour :

Certifié exécutoire par le Maire
11 compte-tenu de la réception en
10 Sous-préfecture, le 14/12/20
10 et de la publication, le 14/12/20
Le Maire



Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

SOUS-PV

14 DEC. 2020

D'ISSUIR

Objet : Demande d'acquisition d'une partie de terrain sectionnel à Maisse

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commission des travaux est revenue sur la demande de Monsieur Hervé DAVID en acceptant de vendre une partie supplémentaire de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 135 (ex ZS n° 100) jusqu'au chemin figurant sur le terrain mais pas sur le cadastre. Cette décision résulte d'une consultation d'un expert en forêt qui indique que le boisement de la parcelle s'est fait naturellement et ne présente pas d'intérêt particulier. La limite serait fixée par un trait droit à l'ouest du chemin et non pas par les courbes du chemin. Le prix resterait le même que celui fixé par pour la première partie soit 2500 euros l'hectare.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de vendre une partie supplémentaire de la parcelle sectionale cadastrée ZS n°135 (ex ZS n°100) située à l'ouest du chemin présent sur le terrain selon une délimitation fixée par le Conseil Municipal.
- Fixe le prix de vente à 2 500 euros l'hectare.
- Précise que ce terrain est non constructible.
- Dit qu'en cas de vente, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- Décide de consulter les électeurs de la section de Maisse.
- Charge le Maire de convoquer les électeurs de la section de Maisse et de toute autre démarche administrative afférente à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Reçu à la Sous-Préfecture

Le Maire, d'ISSOIRE le

François GORY 14 DEC. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 16 OCTOBRE à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

10

Votants :

11

Pour :

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.



Objet : Travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier à Jassat

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de faire des travaux pour aménager un cheminement piétonnier devant les habitations le long de la RD n° 618 à Jassat qui résoudra les problèmes d'infiltration d'eau en provenance de la route départementale. Des bordures A2 seraient posées sur une longueur de 100 mètres, l'eau sera évacuée par une traversée dans un terrain situé en face avec l'autorisation des propriétaires de la parcelle. Une estimation des travaux a été réalisée par l'ADIT : le coût s'élèverait à 12 245 € HT soit 14 694 € TTC. Ces travaux sont subventionnables au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les travaux concernant l'aménagement d'un cheminement piétonnier à Jassat pour un montant de 12 245 € HT soit 14 694 € TTC.
- Sollicite une subvention du Département au titre des amendes de police.
- Charge le Maire des formalités administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 14/12/2020
et de la publication, le 14/12/2020

Le Maire,



Le Maire,

François GORY



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

14 DEC. 2020



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 16 OCTOBRE à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

11

Votants :

10

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Régularisation de divers dossiers de cessions/acquisition

Monsieur le Maire indique que des dossiers de cessions et acquisition sous forme d'actes administratifs n'ont à ce jour pas été régularisés. Il s'agit de :

- Cession à Madame Isabelle COULON de la parcelle communale ZM n° 60 à Jassat, d'une surface de 48 m² à 7 euros du m² soit 336 euros (délibération n° 01/14.06.2016)
- Acquisition par la commune de la parcelle ZS n° 132 à Maise, d'une surface de 48 m² appartenant à M. et Mme CHONÉ, à 7 euros du m² soit 336 euros (délibération n° 05/14.06.2016)
- Cession à Madame Viviane GUBIANI de la parcelle YD n° 126 à Bessolles, d'une surface de 39 m² à 7 euros du m² soit 273 euros (délibération n° 03/18.10.2016)
- Cession à Monsieur Marc-Antoine DE LATTRE et Madame Anne LENTALI de la parcelle ZS n° 133 à Maise, d'une surface de 18 m² à 7 euros du m² soit 126 euros (délibération n° 1/25.07.2017)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirme la régularisation de ces dossiers sous forme d'actes administratifs aux mêmes conditions que les délibérations de référence.
- Désigne Monsieur Eric BERTIAUX, 1^{er} adjoint au Maire, pour la signature de ces actes administratifs.
- Charge Monsieur le Maire des démarches administratives liées à ces dossiers et de l'authentification de ces actes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

exécutoire par le Maire
en vertu de la réception
à la préfecture, le 20/11/2020
et la publication, le 20/11/2020
Le Maire,



à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
20 NOV. 2020

